



GRAMMAIRE DU FRANÇAIS – Terminologie grammaticale (Juillet 2020)



Nous vous proposons un document de synthèse du guide.

Retrouvez le guide complet → [ICI](#)

Vous pouvez vous référer à la version complète du guide pour trouver de nombreux exemples éclairant les notions abordées.

Les points saillants, les points remarquables :

- La formule complète de la phrase type (les parenthèses indiquant le caractère facultatif du GC) : **P = [GS + GV] (+ GC)**. *Phrase = [Groupe Sujet + Groupe Verbal] (+ Groupe Circonstanciel)*.
- **L'exclamation n'est pas un type de phrase** spécifique mais une nuance susceptible de s'ajouter à l'un des trois types d'actes fondamentaux (type déclaratif, interrogatif et impératif). Elle sera par conséquent **classée parmi les formes** de phrases. La phrase peut aussi, facultativement, être de forme négative, passive ou exclamative.
- Il existe **huit natures ou classes de mots** : les mots lexicaux sont le nom, le verbe, l'adjectif, l'adverbe ; les mots grammaticaux sont le déterminant, le pronom, la conjonction, la préposition. On y ajoute parfois l'interjection. *Remarque : les interjections ont parfois été considérées comme l'une des natures de mots, au même titre que le nom, le verbe, etc. Ce point de vue n'est pas celui de la présente terminologie parce que, dans cette terminologie, il est tenu compte du caractère très marginal des interjections par rapport aux huit autres classes de mots.*
- Les **conjonctions de coordination** sont : mais, ou, et, or, ni, car. Le mot « **donc** » gagne à être considéré comme un adverbe, au même titre que pourtant, cependant, etc.
- Dans la pratique scolaire de la grammaire, **on utilisera par défaut le terme simple « adjectif »**. La dénomination « adjectif qualificatif » n'est utile que par contraste avec l'adjectif relationnel.
- La tradition scolaire ne semble **pas avoir stabilisé une dénomination de fonction pour les adverbes**. Dans ces cas où l'adverbe se rapporte à des constituants, on utilisera simplement le terme « complément ». Ainsi, dans « Elle agit fermement », l'adverbe fermement est de fonction complément du verbe agir.

Table des matières

1) La fonction des mots et groupes de mots	3
1.1 La phrase	3
1.2 Le groupe sujet : la fonction sujet	3
1.3 Le groupe verbal : les fonctions complément d'objet et attribut	3
1.4 Le groupe circonstanciel : la fonction complément circonstanciel	4
1.4 Les fonctions dans le groupe nominal : l'expansion du nom (fonction complément du nom, fonction épithète) et l'expansion du groupe nominal (fonction apposition).....	4
1.6 Conclusion : la notion de « fonction »	5
2) Phrase et proposition	5
2.1 Phrase simple et phrase complexe	5
2.2 Phrase complexe par subordination	5
2.3 Phrase complexe par coordination et par juxtaposition	6
2.4 Les types de phrases.....	6
2.5 Les formes de phrases	7
2.6 Les phrases atypiques (ou non verbales)	7
3) Nature des mots et des groupes de mots.....	7
3.1 Le nom et le déterminant	8
3.1.1 Le nom.....	8
3.1.2 Le déterminant.....	8
3.2 Le verbe et le groupe verbal.....	10
3.2.1 La conjugaison du verbe (morphologie verbale)	10
3.2.2 Auxiliaires et semi-auxiliaires.....	11
3.2.3 Les voix	11
3.2.4 Les modes et les temps.....	11
3.3 L'adjectif	14
3.4 L'adverbe	14
3.5 La préposition et le groupe prépositionnel	14
3.6 Les pronoms.....	14
3.7 La conjonction	15
3.7.1 La conjonction de coordination	16
3.7.2 La conjonction de subordination	16
3.7.3 Les interjections et les onomatopées	16
4) Le lexique.....	16
Le morphème.....	16
Point de vue diachronique : l'histoire des mots.....	17
4.1 La formation des mots (morphologie lexicale).....	17
4.1.1 Les mots dérivés : préfixes et suffixes	17
4.1.2 Les mots composés	18
4.1.3 Les locutions.....	18
4.1.4 La conversion	18
4.1.5 Autres procédés de formations	18
4.2 Les relations entre les mots (sémantique lexicale).....	19
4.2.1 Les familles de mots.....	19
4.2.2 Le champ lexical	19
4.2.3 Dénotation et connotation	19
4.2.4 La synonymie et l'antonymie	19
4.2.5 Hyperonymie et hyponymie	19
4.2.6 L'homonymie	20
4.3 Les relations entre les différents sens d'un même mot : la polysémie (sémantique lexicale)	20

La terminologie est organisée selon un certain nombre de principes d'analyse, dont les principaux sont les suivants :

- **la phrase** est considérée comme la structure fondamentale, à partir de laquelle les autres structures peuvent être définies ;
- comprendre l'organisation grammaticale d'une langue c'est principalement comprendre comment certaines structures sont **incluses ou imbriquées** dans d'autres.
- L'essentiel de l'apprentissage de la grammaire scolaire consiste donc à **développer la capacité d'identifier la nature et la fonction** de mots ou de groupes de mots.
- l'analyse se concentre sur les structures canoniques de l'écrit, c'est-à-dire sur **les structures les plus simples ou les plus fréquentes** dans les textes.
- la terminologie est organisée selon deux niveaux correspondant à **deux niveaux de formation complémentaires** : un premier niveau fournit une description d'ensemble minimale de la terminologie constitutive de la grammaire du français ; un second niveau propose une description plus complète.

1) La fonction des mots et groupes de mots

1.1 La phrase

Niveau 1 p. 12	Niveau 2 p. 82
<p>La phrase type (P) est composée de deux éléments : un groupe sujet (GS) et un groupe verbal (GV). On adoptera donc la formule : $P = GS + GV$. La phrase peut également comporter un élément apportant des informations complémentaires, non obligatoires : le groupe circonstanciel (GC). La formule complète de la phrase type (les parenthèses indiquant le caractère facultatif du GC) est donc la suivante : $P = [GS + GV] (+ GC)$.</p>	<p>À la phrase type, s'opposent les phrases atypiques. Trois sortes de phrases atypiques peuvent être relevées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la phrase averbale : Excellent, ce rôti ! • la phrase elliptique : Où est le dessert ? - Dans le réfrigérateur. • la phrase réduite à un mot (ou mot-phrase) : Oui ; Bonjour ; Merci !

1.2 Le groupe sujet : la fonction sujet

Niveau 1 p. 14	Niveau 2 p. 83
<p>Le groupe sujet (GS) règle l'accord du verbe (ou, inversement, le verbe s'accorde avec le groupe sujet) Il peut avoir plusieurs natures : GN, pronom personnel.</p>	<p>Le GS peut avoir différentes natures. Dans tous les cas, il est l'équivalent syntaxique d'un groupe nominal (GN) et peut être remplacé par « il », « elle » ou « cela ». Le GS peut avoir une nature de GN, de pronom, de groupe infinitif, de proposition subordonnée complétive ou de proposition subordonnée relative substantive.</p>

1.3 Le groupe verbal : les fonctions complément d'objet et attribut

Niveau 1 p. 15	Niveau 2 p. 84
<p>Le groupe verbal (GV) se compose d'un verbe et d'un ou plusieurs constituants, qui peuvent à leur tour avoir une nature de groupe nominal (GN), de groupe nominal prépositionnel (GNP), de pronom ou encore d'adjectif dans le cas de l'attribut. Les principaux types de GV sont donc les suivants : V seul ; V + GN COD ; V + GNP COI ; V + GN COD + GNP COI ; V + GNP COI + GNP COI. Un complément d'objet est en rapport avec le sens du verbe. Plus précisément, il est impliqué par le sens du verbe. Dans le cas particulier où le sens du verbe se réduit à une idée d'identification (Alice est avocate) ou d'attribution d'une propriété (Alice est grande), le verbe est dit de type « attributif ». La fonction de l'élément qui est associé au verbe attributif dans le GV est la fonction attribut du sujet.</p>	<p>Deux grands types de groupes verbaux (GV) doivent être distingués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une part, les GV comprenant un verbe et son complément d'objet (direct dans le cas du verbe transitif direct ; ou indirect dans le cas du verbe transitif indirect) ou réduits au verbe seul. On les nommera « groupes verbaux transitifs ou intransitifs » ; • d'autre part, les GV comprenant un verbe attributif et un attribut du sujet obligatoire. On les nommera « groupes verbaux attributifs ». <p>La fonction complément d'objet (p. 84) : Lorsque le complément d'objet n'est introduit par aucune préposition, le complément est dit « complément d'objet direct » (COD) et le verbe est dit « transitif direct ». Lorsque le complément d'objet</p>



est introduit par une préposition, le complément est dit « **complément d'objet indirect** » (COI) et le verbe est dit « **transitif indirect** ». Les verbes qui n'admettent ni COD ni COI sont appelés « **verbes intransitifs** ».

Le COD et le COI peuvent avoir les natures (GN, GNP, pronom, groupe infinitif, proposition subordonnée complétive, ...)

La fonction attribut :

L'attribut du sujet (p. 87) est un constituant obligatoire du GV dont le noyau est un verbe attributif (être, sembler, paraître, ...).

L'attribut du COD (p. 89) se présente dans un GV comprenant au moins trois constituants : le verbe, un GN COD et un troisième constituant, de type nominal ou adjectival, ayant la fonction d'attribut du COD

1.4 Le groupe circonstanciel : la fonction complément circonstanciel

Niveau 1 p. 17	Niveau 2 p. 89
<p>Le complément circonstanciel n'entretient aucun rapport de sens nécessaire avec le sens du verbe. C'est pour cette raison que le complément circonstanciel est toujours facultatif, il peut donc être supprimé ou déplacé.</p> <p>La fonction complément circonstanciel peut être assurée par des groupes nominaux prépositionnels (GNP), par des groupes nominaux (GN), par des adverbes ou par des propositions subordonnées.</p> <p>différents types de compléments circonstanciels peuvent être distingués selon leur sens : de temps, de lieu, de cause.</p>	<p>Lorsque la fonction circonstancielle est reconnue comme telle dans la structure de la phrase, différents types de compléments circonstanciels peuvent être distingués selon leur sens. Cette identification sémantique du complément circonstanciel reste secondaire, pour l'analyse grammaticale de la phrase, par rapport à l'identification syntaxique de la fonction circonstancielle.</p> <p>Les différents types de compléments circonstanciels : de temps, de lieu, de cause, de conséquence, de manière, de moyen, d'accompagnement, de but, d'hypothèse, de concession.</p>

1.4 Les fonctions dans le groupe nominal : l'expansion du nom (fonction complément du nom, fonction épithète) et l'expansion du groupe nominal (fonction apposition)

Niveau 1 p. 19	Niveau 2 p. 94
<p>La formule générale du groupe nominal est la suivante :</p> <p>GN = Dét + N (+ Exp)</p> <p>Le constituant « expansion » (Exp), facultatif, pouvant être ou bien un Adj épithète ou bien un GNP complément du nom. Dans le cas où le noyau du GN est un nom propre, le GN est souvent réduit à un nom (GN = N).</p>	<p>La formule générale du groupe nominal est donc la suivante : GN = Dét + N (+ Exp). Cependant, dans certains cas, le GN est enrichi par un apport en position détachée que l'on nomme apposition (App.).</p> <p>La fonction complément du nom (p. 94) est principalement exercée par un groupe pré-positionnel (GP). Une proposition subordonnée conjonctive peut également avoir la fonction de complément du nom. Plusieurs compléments du nom peuvent être imbriqués les uns dans les autres.</p> <p>La fonction épithète (p. 96) est, comme la fonction complément du nom, une fonction majeure au sein du groupe nominal (GN). Elle se distingue de la fonction complément du nom en ce qu'elle relie un constituant (adjectival ou nominal) au nom d'une manière non pas indirecte mais directe, c'est-à-dire sans préposition.</p> <p>Trois types de constituants peuvent occuper la fonction épithète : l'adjectif ou groupe adjectival, le nom ou GN, la proposition subordonnée relative adjectivale.</p> <p>La fonction complément de l'adjectif (p. 97). Le groupe adjectival peut être formé d'un adjectif suivi d'un GNP de fonction complément de l'adjectif.</p> <p>L'apposition (p. 97) n'est pas une expansion du GN mais une expansion au GN. L'apposition se</p>



caractérise en outre par le fait qu'elle est détachée de son support par des virgules.

1.6 Conclusion : la notion de « fonction »

Niveau 1 p. 20	Niveau 2
<p>Le terme « fonction » désigne une relation entre des mots ou des groupes de mots.</p> <p>Le verbe, le groupe verbal (GV), les pronoms ; les déterminants, les prépositions, les conjonctions sont des outils grammaticaux qui n'ont pas de fonction par eux-mêmes.</p> <p>Dans la phrase : la fonction sujet désigne la relation entre GS et un GV</p> <p>la fonction complément circonstanciel désigne la relation entre l'ensemble [GS + GV] et un GC.</p> <p>Dans le GV : la fonction COD désigne la relation entre un GN et le V dont il est COD tandis que la fonction COI désigne la relation entre un GNP et le V dont il est COI</p> <p>Dans le cas particulier du GV ayant pour noyau un verbe attributif, la fonction attribut du sujet désigne la relation entre un Adj ou un GN et le GS dont ils sont attributs.</p> <p>Dans le GN :</p> <p>la fonction épithète désigne la relation entre l'adjectif et le nom tandis que la fonction complément du nom désigne la relation entre le GNP et le nom dont il est complément</p>	X

2) Phrase et proposition

Niveau 1 p. 22	Niveau 2
<p>Une phrase peut comporter une ou plusieurs propositions. Une proposition est toujours formée d'un groupe sujet et d'un groupe verbal (voire également d'un complément circonstanciel) : elle a toujours une structure de phrase (P = [GS + GV] (+ GC)).</p>	X

2.1 Phrase simple et phrase complexe

Niveau 1 p. 22	Niveau 2 p. 52
<p>On parle de « phrase simple » quand une phrase ne comporte qu'une seule proposition et de « phrase complexe » quand une phrase comporte au moins deux propositions.</p> <p>Deux principaux types de phrases complexes doivent être distingués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la phrase complexe par subordination, dans laquelle une proposition subordonnée est incluse dans la proposition principale ; • la phrase complexe par coordination ou juxtaposition, qui est formée de deux propositions situées sur le même plan et reliées par une conjonction de coordination ou par une virgule (ou un point-virgule). 	

2.2 Phrase complexe par subordination

Niveau 1 p. 23	Niveau 2 p.52 à 64
<p>Dans la tradition grammaticale française, l'expression « proposition subordonnée » est utilisée pour désigner une proposition incluse dans une « proposition principale ».</p>	<p>Quatre grands types de propositions subordonnées peuvent être distingués :</p> <p>• les propositions subordonnées complétives : conjonctives (que) et interrogatives totale (si) (le mot subordonnant est une conjonction de subordination qui n'apporte aucune information spécifique sur la</p>



	<p>relation entre la proposition subordonnée et la proposition principale)</p> <p>•les propositions subordonnées circonstancielles (le mot subordonnant est également une conjonction de subordination qui apporte en outre des informations sur la relation entre la proposition subordonnée et la proposition principale.)</p> <p>•les propositions subordonnées relatives : relatives adjectives et relatives substantives (le mot subordonnant – pronom relatif - joue non seulement un rôle d'outil de subordination mais aussi un autre rôle, pronominal.)</p> <p>•les propositions subordonnées sans conjonction de subordination : proposition subordonnée infinitive, participiale et interrogative partielle.</p>
--	--

2.3 Phrase complexe par coordination et par juxtaposition

Niveau 1 p. 24	Niveau 2 p. 65
<p>À la différence de la subordination, qui suppose une relation d'inclusion d'une proposition dans une autre, les notions de coordination et de juxtaposition désignent une relation entre deux propositions qui se situent sur le même plan et forment, à elles deux, une nouvelle phrase. Ces deux phrases situées sur le même plan sont nommées « propositions indépendantes ».</p> <p>Le terme « juxtaposition » est utilisé lorsque les propositions indépendantes ne sont pas reliées par une conjonction de coordination, mais par une virgule, un point-virgule ou les deux points (:).</p>	<p>La relation établie entre plusieurs propositions par juxtaposition est sémantiquement implicite. Il peut s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> •d'une idée de succession : Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue. (Racine) ; •d'une idée de concomitance : Le Canadien appelait, il criait, mais en vain. (J. Verne) ; •d'une idée de causalité : Le vent se lève, il va pleuvoir ; •d'une idée d'opposition : Les pauvres ont la santé, les riches ont les remèdes (proverbe).

2.4 Les types de phrases

Niveau 1 p. 25	Niveau 2 p. 66 à 71
<p>On distingue trois types d'actes fondamentaux : le type déclaratif correspondant à l'assertion (affirmer quelque chose, donc présenter ce que l'on dit comme vrai), le type interrogatif correspondant à l'interrogation (poser une question, demander une information), le type impératif correspondant à l'injonction (donner un ordre).</p> <p>L'exclamation n'est pas un type d'acte spécifique mais une nuance susceptible de s'ajouter à l'un des trois types d'actes fondamentaux. Elle sera par conséquent classée parmi les formes de phrases.</p>	<p>Le type de phrase déclaratif se présente généralement sous la forme canonique de la phrase ; P = [GS + GV] (+ GC).</p> <p>La phrase de type interrogatif se caractérise grammaticalement par l'une des caractéristiques suivantes : Inversion du sujet simple ou complexe, utilisation de la locution interrogative est-ce que, utilisation d'un pronom interrogatif simple ou complexe, utilisation d'un adverbe interrogatif et inversion du sujet, utilisation d'une intonation interrogative.</p> <p>Il existe de phrases interrogation directes et indirectes (p. 68), totale et partielle (p. 69).</p> <p>La phrase de type impératif correspond à une valeur pragmatique d'ordre. Dans sa configuration canonique, elle peut se présenter selon deux formes : au mode impératif ou au mode subjonctif.</p>



2.5 Les formes de phrases

Niveau 1 p. 26	Niveau 2 p. 72 à 79
<p>Les types de phrases sont obligatoires au sens où une phrase est nécessairement déclarative ou interrogative ou impérative. Mais la phrase peut aussi, facultativement, être de forme négative, passive ou exclamative. Par ailleurs, les formes de phrases peuvent être cumulées.</p> <p>La phrase Le facteur distribue le courrier est une phrase de type déclaratif. N'étant ni à la forme négative, ni à la forme passive, ni à la forme exclamative, elle est donc positive et active. On ne parlera toutefois pas de « forme positive » ni de « forme active », car la phrase positive, active et non exclamative est considérée comme la phrase de base.</p>	<p>La phrase de forme négative se caractérise par la présence d'adverbes de négation, du type ne...pas, ne... plus, ne...jamais. On peut distinguer trois types de négations : la négation totale, la négation partielle et la négation exceptive (p.73).</p> <p>La phrase de forme passive est une phrase dont le verbe principal est employé à la voix passive. Le groupe nominal prépositionnel (GNP) est le complément d'agent et il correspond au sujet de la phrase active correspondante.</p> <p>La phrase de forme exclamative se reconnaît à l'écrit par la présence, en fin de phrase, d'un point d'exclamation (et à l'oral par une intonation spécifique). Elle vise à exprimer une émotion du locuteur relative au contenu de l'énoncé.</p> <p>Le point d'exclamation est parfois la seule marque de la forme exclamative, quel que soit le type de phrase. Mais la forme exclamative présente aussi des formes spécifiques, notamment lorsque l'exclamation est introduite par un mot exclamatif (p. 77).</p> <p>La forme emphatique permet d'insister sur l'un des constituants de la phrase en le mettant en relief par l'un des trois moyens grammaticaux suivants : l'extraction, le détachement ou une combinaison de ces deux moyens (p.78).</p> <p>Une phrase est à la forme impersonnelle lorsque son verbe principal est à la voix impersonnelle et si elle peut être considérée comme équivalente à une phrase non impersonnelle (p. 79).</p>

2.6 Les phrases atypiques (ou non verbales)

Niveau 1	Niveau 2 p. 80
<p style="text-align: center;">X</p>	<p>La phrase averbale p. 80 : La phrase averbale, qu'elle soit simple ou complexe, est un cas particulier de phrase non verbale. Elle comporte toujours deux constituants, un sujet et un prédicat (ce que l'on dit du sujet), même si le sujet est parfois implicite car restitué par la situation d'énonciation.</p> <p>La phrase elliptique p. 81 : Lorsqu'un énoncé dépend très étroitement du contexte antérieur, on ne parle pas de « phrase averbale » mais de « phrase elliptique ».</p> <p>Le mot-phrase p. 81 : Le mot-phrase se distingue des phrases averbales à un seul constituant (— Incroyable !) et des phrases elliptiques réduites à un seul mot (— Moi) parce qu'il ne requiert aucun autre élément pour former une phrase.</p>

3) Nature des mots et des groupes de mots

Niveau 1 p. 28	Niveau 2 p. 101
<p>Il existe huit natures ou classes de mots : les mots lexicaux sont le nom, le verbe, l'adjectif, l'adverbe ; les mots grammaticaux sont le déterminant, le pronom, la conjonction, la préposition. On y ajoute parfois l'interjection.</p>	<p>Le mot, à la différence du concept, appartient obligatoirement à une classe grammaticale (ou classe de mots). En d'autres termes, il a obligatoirement une nature : nom, verbe, adjectif, adverbe, déterminant, conjonction, préposition, pronom, interjection.</p>

3.1 Le nom et le déterminant

3.1.1 Le nom

Niveau 1 p. 28	Niveau 2 p. 102
<p>Les noms se répartissent en noms propres et noms communs. Le nom propre désigne un être singulier ou une chose singulière, tandis que le nom commun s'applique à des catégories d'êtres, d'objets ou de concepts qui partagent des caractéristiques communes.</p> <p>Les noms communs comportent deux grandes catégories : les êtres animés (homme, animal) ou inanimés (table, chaise). Ils se répartissent par ailleurs en deux genres : masculin et féminin.</p>	<p>Les noms communs inanimés se subdivisent par ailleurs en noms concrets (chaise, table) et abstrait (courage, finesse). Les noms concrets peuvent être comptables (ils peuvent être comptés : une chaise, deux chaises) ou massifs (ils ne peuvent pas être comptés mais peuvent être divisés : du sable, de la farine). En revanche, les noms abstraits sont tous massifs.</p>

3.1.2 Le déterminant

Niveau 1 p. 30	Niveau 2 p. 106
<p>Le déterminant est un mot grammatical placé avant le nom dans le groupe nominal (GN) et qui contribue à son identification. Ainsi dans la phrase J'ai aimé ce livre, le déterminant démonstratif « ce » permet de savoir de quel livre il est question (celui que je montre ou que j'ai dans la main, etc.).</p>	<p>Le déterminant s'accorde en genre et en nombre avec le nom.</p> <p>Le déterminant a notamment pour fonction d'actualiser le nom. La fonction d'actualisation consiste à faire passer un mot du plan de la langue au plan du discours.</p>

3.1.2.1 L'article

Niveau 1 p. 30	Niveau 2 p. 107
<p>On distingue l'article défini et l'article indéfini. L'article défini comporte en outre des formes dites « contractées », qui résultent de l'amalgame d'une préposition (à ou de) et d'un article défini. Il existe un troisième type d'article en français, l'article partitif. Il conviendra donc de ne pas confondre « du » partitif et « du » forme contractée de l'article. Il convient également de ne pas confondre « des » article indéfini pluriel (Elle achète des fruits) et « des » (de + les) forme contractée de l'article défini pluriel (Elle parle des fruits qu'elle a achetés).</p>	<p>Porteur du nombre et, en partie, du genre du nom qu'il détermine, il est toujours antéposé et indique, selon sa forme, définie ou indéfinie, que le nom qu'il détermine est plus ou moins identifié et connu. L'emploi de l'article n'est pas obligatoire et son omission répond à différents cas de figure. L'article partitif s'emploie principalement avec des noms massifs (Elle mange du pain). Seul l'article défini connaît en outre des formes contractées et des formes agglutinées (avec le participe passé dit)</p>

3.1.2.2 Le déterminant possessif p. 31

Niveau 1	Niveau 2
<p>Le déterminant possessif contient, outre une valeur équivalente à celle d'un article défini, une information relative à la personne grammaticale : « mon chapeau » inclut une référence à la première personne, « ton chapeau » inclut une référence à la deuxième personne, etc.</p> <p>Bien qu'il se nomme « possessif », sa signification va au-delà de la simple possession et est porteuse de multiples nuances : possession proprement dite ; habitude ; relation avec la personne ; respect.</p>	<p>De l'information relative à la personne grammaticale, dérivent deux types d'emploi des déterminants possessifs. S'ils intègrent la première ou la deuxième personne (du singulier et du pluriel), les possessifs renvoient au locuteur (mon livre ; notre livre) ou à l'allocutaire (c'est-à-dire la personne à qui le locuteur s'adresse : ton livre ; votre livre). On parle dans ce cas d'emploi « déictique » des possessifs. S'ils intègrent la troisième personne (du singulier ou du pluriel), ils renvoient à un être qui a été identifié précédemment : Alice est écrivaine. Son livre est passionnant. On parle dans ce cas d'emploi « anaphorique » des déterminants possessifs.</p>

3.1.2.3 Le déterminant démonstratif p. 32

Niveau 1	Niveau 2
<p>Le déterminant démonstratif est porteur de deux valeurs : d'une part celle d'un article défini (comme</p>	<p>On parle d'emploi « anaphorique » du déterminant démonstratif lorsqu'il s'interprète par renvoi à un</p>



dans le cas du déterminant possessif), d'autre part une information supplémentaire indispensable à son interprétation. En effet, le déterminant démonstratif s'interprète par **renvoi à un antécédent ou par référence à la situation d'énonciation**. Le démonstratif peut également annoncer ce qui va suivre : dans ce cas, l'information est obtenue par renvoi non pas à un antécédent mais à un subséquent, c'est-à-dire un élément qui suit.

antécédent et **d'emploi « cataphorique »** du déterminant démonstratif lorsqu'il s'interprète par renvoi à un subséquent. Dans le cas où le déterminant démonstratif s'interprète par référence à la situation d'énonciation, on parle d'emploi « déictique » du déterminant démonstratif.

3.1.2.4 Les déterminants interrogatifs

Niveau 1	Niveau 2 p. 113
X	Le déterminant interrogatif s'emploie dans des phrases interrogatives directes (Quelle heure est-il ? Quel est ce bruit ?) ou dans des subordonnées interrogatives (Elle demande quelle heure il est. Elle demande quels sont tes auteurs préférés) et indique que le nom auquel il se rapporte est l'objet de l'interrogation. La majeure partie des formes sont variables (quel, quelle, etc.), mais une des formes est invariable (combien de).

3.1.2.5 Les déterminants indéfinis

Niveau 1	Niveau 2 p. 114
X	Le déterminant indéfini contient, outre une valeur équivalente à celle d'un article indéfini, une information relative à la quantité : nulle, partielle ou vague, ou encore totale. Pour un petit nombre de déterminants indéfinis, l'information contenue est liée à l'identité et à la différence : même(s) ; autre(s) ; tel(les). Comme les autres déterminants, les déterminants indéfinis varient en genre et en nombre, selon le nom qu'ils accompagnent. Mais chaque, aucun(e), nul(le) sont toujours au singulier, et plusieurs est toujours au pluriel.

3.1.2.6 Les déterminants exclamatifs

Niveau 1	Niveau 2 p. 116
X	Le déterminant exclamatif s'emploie dans des phrases de forme exclamative (Quel effort tu as produit ! Que de larmes elle a versées !) et indique que le nom auquel il se rapporte est l'objet d'une exclamation marquant l'expression d'un sentiment (admiration, étonnement, joie, etc.). Le déterminant exclamatif connaît des formes variables (quel, quelle, ...) et des formes invariables (combien de, de, ...).

3.1.2.7 Les déterminants numéraux

Niveau 1	Niveau 2 p. 116
X	Le déterminant numéral indique le nombre précis d'êtres ou d'objets auxquels il se rapporte. À l'exception de « un(e), vingt, cent », les déterminants numéraux sont invariables. D'un point de vue étymologique, l'article indéfini un(e) a la même origine que le déterminant numéral un. Il n'est pas toujours aisé de les distinguer.



3.1.2.8 Les déterminants relatifs

Niveau 1	Niveau 2
X	<p>Le déterminant relatif « lequel, laquelle, lesquelles, auquel, auxquelles, duquel, desquel(le)s » s'emploie principalement dans la langue juridique mais aussi dans la langue littéraire.</p> <p>On le trouve également dans la locution « auquel cas : Je serai peut-être absente, auquel cas vous vous adresserez à mon adjoint. »</p>

3.2 Le verbe et le groupe verbal

Niveau 1 p. 33	Niveau 2 p. 135
X	<p>Le verbe exprime généralement une action ou un état. Il constitue le noyau du groupe verbal (GV). Le verbe varie en personne, en temps, en mode, en voix, en nombre et parfois en genre.</p> <p>Son rôle fondamental consiste à contribuer à l'expression du temps. Mais cette notion de temps est ambiguë et il faut au moins distinguer : le temps des époques, le temps aspectuel, le terme « temps » utilisé pour désigner les formes de la conjugaison.</p> <p>Par ailleurs, s'il est vrai que les temps verbaux servent généralement à exprimer la temporalité, ils sont aussi employés pour un autre usage : la modalisation. La modalisation consiste en l'expression de l'attitude du locuteur sur son propos.</p>

3.2.1 La conjugaison du verbe (morphologie verbale)

3.2.1.1 Radical et désinence

Niveau 1 p. 33	Niveau 2
<p>Conjuguer un verbe signifie produire l'ensemble des formes possibles d'un verbe en fonction de plusieurs variables : le mode, le temps et la personne.</p> <p>Deux types de morphèmes doivent être distingués pour l'analyse morphologique du verbe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le radical contient le sens lexical stable du verbe. Par exemple, pour le verbe chanter, le radical est chant- ; • la désinence est le morphème, placé à droite du radical, qui varie selon le temps, le mode et la personne du verbe. Dans la pratique de classe, le terme « désinence » peut être remplacé par « terminaison ». Beaucoup de verbes se conjuguent sur un seul radical (par exemple <i>chanter</i>) mais, dans certains cas, la conjugaison du verbe mobilise plusieurs formes du radical <p>La désinence du verbe conjugué se décompose elle-même en plusieurs morphèmes flexionnels nommés « marques » : marque de temps et marque de personne. Par exemple, dans ils chantaient, la désinence -aient comporte une marque de temps -ai- (que l'on retrouve dans je chantais, il chantait, etc.) et une marque de personne -ent (que l'on retrouve dans ils chantent, etc.).</p>	

3.2.1.2 Le classement des verbes en groupes

Niveau 1 p. 34	Niveau 2
<p>Traditionnellement, les verbes français sont classés en trois groupes, qui correspondent, au moins pour les deux premiers, à une homogénéité des formes de conjugaison.</p> <p>Les verbes du premier groupe sont ceux qui présentent un infinitif en -er. Ils se conjuguent à partir d'un seul radical, sur le modèle de chanter.</p> <p>Les verbes du deuxième groupe présentent un infinitif en -ir et plusieurs formes de leur radical en -iss-, dont le participe présent (-issant).</p> <p>Les verbes du troisième groupe sont tous les verbes qui n'appartiennent à aucun des deux premiers groupes. Il s'agit donc d'une catégorie très hétérogène au plan morphologique.</p>	



3.2.2 Auxiliaires et semi-auxiliaires

Niveau 1	Niveau 2 p.139
X	<p>Les verbes français, pour certaines de leurs formes, se conjuguent au moyen de deux auxiliaires, être et avoir, qui sont indispensables pour conjuguer les temps composés ainsi que la voix passive (auxiliaire être exclusivement pour la voix passive). Les temps conjugués sans auxiliaire sont appelés les temps simples, les temps conjugués avec auxiliaire sont appelés les temps composés.</p> <p>Un certain nombre de verbes, appelés semi-auxiliaires lorsqu'ils sont suivis d'un infinitif, peuvent fonctionner d'une manière comparable aux auxiliaires et donner une indication aspectuelle ou modale.</p>

3.2.3 Les voix

Niveau 1	Niveau 2
X	<p>La voix traduit le point de vue adopté par le locuteur sur le procès exprimé par le verbe.</p> <p>Le verbe comporte deux voix fondamentales : la voix active et la voix passive.</p> <p>La voix pronominale présente deux caractéristiques morphologiques : la forme verbale est toujours précédée d'un pronom personnel de même personne que le sujet (Je me regarde ; Ils se sont plu) ; l'auxiliaire employé est toujours l'auxiliaire être (Ils se sont promenés).</p> <p>Trois emplois principaux peuvent être distingués, selon que le sujet a (1) un double statut d'agent et de patient (pronominal réfléchi), (2) un statut principalement de patient (pronominal passif) ou (3) un statut principalement d'agent (pronominal actif).</p> <p>La voix factitive correspond au cas où le sujet fait réaliser l'action par un tiers.</p> <p>La voix impersonnelle est une forme verbale dans laquelle le sujet grammatical est un pur support grammatical sans référent.</p>

3.2.4 Les modes et les temps

Niveau 1 p. 36	Niveau 2 p. 143
X	<p>Le verbe comporte des modes personnels et des modes non personnels. Les modes personnels sont sensibles à l'expression de la personne et du nombre et parfois du genre. Les modes non personnels ignorent la personne et, partiellement, le genre et le nombre.</p>

3.2.4.1 Modes personnels

Niveau 1	Niveau 2 p. 143
X	<p>Les modes personnels sont : l'indicatif, le subjonctif et l'impératif. L'indicatif est un mode personnel et temporel ; le subjonctif et l'impératif sont des modes personnels non temporels.</p>

3.2.4.2 Modes non personnels

Niveau 1	Niveau 2 p. 150
----------	-----------------



Les « **modes non personnels** » sont nommés ainsi parce qu'ils ne varient pas selon la personne et donc se conjuguent sans pronom personnel. Les deux modes non personnels sont **l'infinitif et le participe**. Le mode participe comporte lui-même deux temps, **le participe présent et le participe passé**.

Remarque : le conditionnel, en dépit d'une tradition encore vivace, doit être considéré comme temps et non comme un mode.

Les modes non personnels sont insensibles à la catégorie de la personne, mais porteurs, pour certains d'entre eux, de l'indication du nombre et du genre.

Ils ont des emplois variés, qui ne sont pas seulement de type verbal, mais également de type nominal, adjectival ou adverbial. Par ailleurs, les modes non personnels n'ont pas de valeur temporelle : ils ne permettent pas, par eux-mêmes, de situer l'action dans le passé, dans le présent ni dans le futur. Ils peuvent cependant exprimer une relation temporelle (simultanéité par exemple) par rapport à une autre action située dans le temps (Elle arriva à l'école en criant).

3.2.4.2.1 L'infinitif

Niveau 1	Niveau 2 p.151
X	<p>L'infinitif partage, avec le participe, la particularité d'être insensible à la catégorie de la personne. D'un point de vue morphologique, l'infinitif connaît le présent (manger) et le passé (avoir mangé), ces deux formes étant par ailleurs susceptibles d'être transformées à la forme passive (être mangé, avoir été mangé). Les formes passives sont sensibles à la catégorie du genre et du nombre (être mangé(e)(s), avoir été mangé(e)(s)).</p> <p>Du point de vue de ses emplois, l'infinitif peut être le noyau du groupe verbal (GV) d'une proposition infinitive, d'une proposition subordonnée relative ou d'une proposition subordonnée interrogative.</p> <p>Dans ses autres emplois, l'infinitif peut occuper toutes les fonctions du nom (sujet, attribut du sujet, COD, COI, complément du nom, complément de l'adjectif, etc.). On parle de « groupe infinitif » lorsque l'infinitif, dans une fonction nominale, possède des compléments.</p>

3.2.4.2.2 Le participe présent

Niveau 1	Niveau 2 p. 153
X	<p>Le participe présent est une forme verbale qui s'emploie ou bien avec une valeur verbale, ou bien avec une valeur d'adjectif ou bien avec une valeur d'adverbe.</p> <p>Lorsqu'il est en emploi verbal, le participe présent est le noyau du GV de la proposition participiale.</p> <p>Dans le cas du participe présent à valeur d'adjectif (emploi adjectival), deux cas doivent être distingués selon le degré d'intégration du participe présent à la catégorie de l'adjectif : intégration maximale du participe présent à la catégorie de l'adjectif ou rapprochement à l'égard de la catégorie de l'adjectif.</p> <p>L'emploi adverbial du participe présent est celui que l'on le nomme le « gérondif ».</p>



3.2.4.2.3 Le participe passé

Niveau 1	Niveau 2 p. 157
X	<p>Le participe passé est une forme verbale qui s'emploie soit avec une valeur de verbe, soit avec une valeur d'adjectif.</p> <p>Dans ses emplois verbaux, le participe est utilisé pour former les formes composées des temps du verbe ainsi que le passif. Il peut également, comme le participe présent, être le noyau du GV d'une proposition participiale.</p> <p>Le participe passé employé comme adjectif est le plus souvent de fonction épithète, attribut ou de fonction apposé.</p> <p>Comme dans le cas du participe présent, le participe passé connaît deux degrés d'intégration à la catégorie de l'adjectif : un degré maximal et un degré plus faible.</p>

3.2.2.2 Mode indicatif

Niveau 1 p. 36	Niveau 2
<p>Temps simples : présent, imparfait, futur, passé simple, conditionnel présent</p> <p>Temps composés : passé composé, plus-que-parfait, futur antérieur, passé antérieur, conditionnel passé</p>	<p>L'indicatif est le seul mode temporel : il permet de situer l'action désignée par le verbe dans le passé (passé simple et imparfait), dans le présent (présent) ou dans le futur (futur et conditionnel). Le mode indicatif comporte, parallèlement aux temps simples, une série de temps composés, formé au moyen de l'auxiliaire être ou avoir et du participe passé.</p> <p>Les temps de l'indicatif, outre leur valeur temporelle, peuvent avoir une valeur modale (p. 145).</p>

3.2.2.3 Mode subjonctif

Niveau 1 p. 37	Niveau 2 p. 147
<p>Temps simples : présent, imparfait</p> <p>Temps composés : passé, plus-que-parfait</p>	<p>Le subjonctif est un mode personnel mais non temporel. Il n'a donc que des valeurs modales, c'est-à-dire exprimant l'attitude du locuteur sur son propos, sa subjectivité (souhait, regret, doute, etc.).</p> <p>La gamme des attitudes que le locuteur peut avoir à l'égard de son propos définit l'ensemble des valeurs du subjonctif, qui sont toutes des valeurs modales : souhait (Je désire qu'elle vienne), regret (Je regrette qu'elle ait fait cette erreur), ordre (Qu'elle entre !), supposition (Moi, que je commette une telle erreur ! ; Soit un triangle A, B, C), anticipation (Je dois partir avant qu'il pleuve), etc.</p>

3.2.2.4 Mode impératif

Niveau 1 p. 38	Niveau 2
<p>Formes de l'impératif : présent, passé</p>	<p>L'impératif est le mode utilisé pour donner un ordre. Comme le subjonctif, il s'agit donc d'un mode personnel mais non temporel. D'un point de vue morphologique, l'impératif est un mode défectif qui ne comporte que trois personnes (Chante ! Chantons ! Chantez !).</p> <p>Les deux personnes inusitées sont suppléées par le subjonctif (Qu'il sorte ! Qu'elles sortent !).</p>



3.3 L'adjectif

Niveau 1 p. 38	Niveau 2 p. 104
<p>L'adjectif exprime une qualité ou une propriété du nom auquel il se rapporte (petit, grand, gentil, etc.). Il s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.</p> <p>L'adjectif peut être épithète ou attribut.</p>	<p>Dans la pratique scolaire de la grammaire, on utilisera par défaut le terme simple « adjectif ». La dénomination « adjectif qualificatif » n'est utile que par contraste avec l'adjectif relationnel.</p> <p>L'adjectif comporte en effet deux catégories : l'adjectif qualificatif proprement dit exprime une qualité du nom auquel il se rapporte (petit, grand, gentil) ; l'adjectif relationnel, exprimant un simple rapport avec une notion (la voiture présidentielle, un arrêté préfectoral), peut aisément être remplacé par une préposition suivie d'un nom (la voiture du président, un arrêté de la préfecture). L'adjectif qualificatif est gradable (susceptible de connaître des degrés – comparatif ou superlatif), tandis que l'adjectif relationnel n'est pas gradable. Ainsi, on peut dire une voiture très rapide, mais on ne peut dire un « arrêté très municipal ».</p>

3.4 L'adverbe

Niveau 1 p. 39	Niveau 2 p. 128
<p>L'adverbe est un mot invariable qui peut se rapporter à un verbe (Elle agit fermement), à un adjectif (Une écriture peu lisible) ou à un autre adverbe (Elle travaille très sérieusement).</p> <p>Les adverbes peuvent être classés en fonction de leur sens : adverbe de temps, de lieu, de manière, interrogatifs, d'intensité, négation.</p>	<p>Les adverbes peuvent être classés en fonction de leur sens : adverbe de temps, de lieu, de manière, interrogatifs, d'intensité, négation, énonciatifs, textuels.</p> <p>La tradition scolaire ne semble pas avoir stabilisé une dénomination de fonction pour les adverbes. Dans ces cas où l'adverbe se rapporte à des constituants, on utilisera simplement le terme « complément ». Ainsi, dans « Elle agit fermement », l'adverbe fermement est de fonction complément du verbe agir.</p> <p>Certains adverbes (en particulier, les adverbes de manière en -ment) sont susceptibles de connaître des degrés au même titre que les adjectifs qualificatifs : comparatif et superlatif.</p>

3.5 La préposition et le groupe prépositionnel

Niveau 1 p. 40	Niveau 2 p. 130
<p>La préposition est un mot invariable. Elle introduit un groupe prépositionnel qui joue un rôle de complément. Elle se place devant un groupe nominal (à la mer, pour Alice), un pronom (pour toi), un adverbe (Sors d'ici !) ou un infinitif (Je viens pour travailler). Les prépositions peuvent être constituées d'un mot (sur) ou de plusieurs (au-dessus de).</p> <p>Les prépositions les plus fréquentes du français sont : de, à, en, dans, pour, sur, avec, par, sans.</p>	<p>Elles forment avec l'élément qu'elles introduisent un groupe prépositionnel (GP) et précisent la relation sémantique qui unit ce GP à l'élément auquel elles se rapportent. Les prépositions se placent devant un nom, un groupe nominal, un pronom ou un groupe de mots à valeur nominale. Les prépositions peuvent être constituées d'un seul mot (sur). Lorsqu'elles sont constituées de deux voire plusieurs mots (au-dessus de), on les nomme locutions prépositionnelles.</p> <p>Les prépositions peuvent être classées en fonction de leur sémantisme, qui est très riche (lieu, temps, cause, moyen, manière, but, opposition, ...).</p>

3.6 Les pronoms

Niveau 1 p. 41	Niveau 2 p. 118 à 127
<p>On se limite, dans ce premier niveau, à l'identification du pronom personnel. Ce type de pronom comporte</p>	<p>Pronoms personnels (p. 118) Les pronoms personnels correspondent aux personnes grammaticales du verbe. Il en existe</p>



de nombreuses formes qui varient selon la personne, le genre, le nombre et la fonction (sujet, COD, COI). Le pronom personnel s'emploie ou bien pour représenter **un acteur de l'interlocution** (je, tu, nous, vous et on lorsqu'il est employé comme équivalent de nous) ou bien comme **substitut d'un groupe nominal** (GN), qui est nommé « **antécédent** » du pronom personnel (Alice voit une maison ➔ Alice la voit : le pronom « la » a pour antécédent le GN une maison). Il est donc préférable, dans ce dernier cas, de considérer que le pronom tient lieu d'un GN plutôt que de considérer qu'il « remplace un nom ».

plusieurs séries (conjoint, disjoints, de fonction COD, de fonction COI, fléchis)

Pronoms possessifs (p. 121)

Le pronom possessif est l'équivalent d'un GN introduit par un déterminant possessif. Il renvoie donc tout à la fois à l'objet possédé et à son possesseur. Le pronom possessif est formé de l'article défini (le, la, les) et d'une forme, dite tonique, du déterminant possessif (mien, tien, etc.).

Pronoms démonstratifs (p.121)

Les pronoms démonstratifs suppléent des noms qui, déjà présents dans le contexte de la phrase, ne sont ainsi pas répétés. Les pronoms démonstratifs peuvent aussi renvoyer à la situation d'énonciation et suppléer des notions dont l'identification dépend de la connaissance du contexte.

Pronoms indéfinis (p. 123)

Le pronom indéfini sert à désigner des êtres ou des objets sans les identifier. Il donne une information de quantité, qui va de la quantité nulle (aucun) à la quantité maximale (tous) en passant par des quantités intermédiaires (certains, plusieurs).

Pronoms interrogatifs (p. 124)

Les pronoms interrogatifs servent à poser une interrogation (directe ou indirecte) portant sur des êtres animés ou inanimés qui sont l'objet de la question posée. D'un point de vue morphologique, les pronoms interrogatifs se répartissent en trois catégories : formes simples, formes composées et formes renforcées.

Pronoms relatifs (p.125)

Les pronoms relatifs servent à introduire une proposition subordonnée relative. À l'exception du cas particulier des propositions relatives substantives (Qui dort dîne) et du pronom relatif indéfini quiconque (Quiconque piétine les fleurs sera blâmé par le jardinier), les pronoms relatifs renvoient à un nom, un GN ou un autre pronom appelé « antécédent ». Le pronom relatif présente des formes simples et des formes composées, variables et invariables.

Pronoms adverbiaux (p.127)

Le français possède deux pronoms dits « adverbiaux » en et y qui se caractérisent par le fait qu'ils intègrent une préposition. Ces pronoms adverbiaux sont donc des pronoms qui jouent un rôle d'équivalents syntaxiques de groupes pré-positionnels.

3.7 La conjonction

Niveau 1 p. 43

Niveau 2

La conjonction est un mot invariable. Deux types de conjonctions doivent être distingués : **la conjonction de coordination et la conjonction de subordination.**



3.7.1 La conjonction de coordination

Niveau 1 p. 43	Niveau 2
<p>La conjonction de coordination est un mot invariable reliant entre eux des mots (Pierre et Marie), des groupes de mots (la directrice de l'entreprise et la responsable du recrutement) et des propositions (Elle ne sait pas lire mais elle regarde les images) de même fonction et souvent de même nature.</p> <p>Les conjonctions de coordination : mais, ou, et, or, ni, car</p> <p>Remarque : le mot donc gagne à être considéré comme un adverbe, au même titre que pourtant, cependant, etc.</p>	

3.7.2 La conjonction de subordination

Niveau 1 p. 43	Niveau 2
<p>La conjonction de subordination est un mot invariable qui permet à une proposition subordonnée d'être incluse dans la proposition dite « principale » (Elle travaille quand il fait jour). Les conjonctions de subordination peuvent exprimer le temps (quand, lorsque, dès que), la cause (parce que, sous prétexte que), etc.</p>	<p>Elles peuvent exprimer le temps (quand, lorsque, toutes les fois que, etc.), la cause (parce que, sous prétexte que, etc.), la conséquence (de telle sorte que, etc.), le but (afin que, etc.), la concession (même si, bien que, quand bien même, etc.), l'hypothèse (si, etc.), la comparaison (comme, de même que, etc.).</p> <p>Les conjonctions de subordination peuvent être constituées d'un seul mot (quand, etc.). Lorsqu'elles sont constituées de deux voire plusieurs mots (bien que, quand bien même, etc.), on les nomme « locutions conjonctives » (de subordination) ».</p>

3.7.3 Les interjections et les onomatopées

Niveau 1	Niveau 2
X	<p>Les interjections sont des mots invariables et autonomes, insérés le plus souvent dans une phrase pour exprimer, d'une manière vive, une émotion, un sentiment, une sensation, etc. Elles peuvent constituer des phrases à elles toutes seules. D'un point de vue formel, elles peuvent être des mots d'une seule syllabe (Oh ! Chut !), des noms ou groupes nominaux (Attention ! Mon Dieu !), des formes verbales figées (Allons ! Tiens !), des adjectifs (Mince !). Les onomatopées sont par ailleurs une catégorie d'interjections imitant un bruit (plouf), le cri d'un animal (cocorico, miaou) ou le bruit d'un être humain (atchoum).</p> <p>Remarque : les interjections ont parfois été considérées comme l'une des natures de mots, au même titre que le nom, le verbe, etc. Ce point de vue n'est pas celui de la présente terminologie parce que, dans cette terminologie, il est tenu compte du caractère très marginal des interjections par rapport aux huit autres classes de mots.</p>

4) Le lexique Le morphème

Niveau 1	Niveau 2 p. 160
X	<p>Les mots se décomposent en morphèmes, qui sont les plus petites unités de signification isolables par permutation (dé- est un morphème dans défaire car il permute par exemple avec re- (refaire), mais il n'est pas un morphème dans désert car dé- ne peut dans ce mot permuer avec aucun autre morphème). On distingue les morphèmes lexicaux, qui sont des morphèmes libres (au sens où ils sont autonomes,</p>



c'est-à-dire peuvent être employés seuls, par exemple faire dans défaire) ou liés (au sens où ils n'apparaissent que soudés à un autre morphème, par exemple -spir- dans respirer) des **morphèmes grammaticaux (flexionnels et dérivationnels)** qui sont toujours des morphèmes liés (par exemple dé- dans défaire, -s dans filles).

Point de vue diachronique : l'histoire des mots

Niveau 1	Niveau 2 p. 161
X	<p>Toute langue peut être envisagée selon deux points de vue : le point de vue synchronique et le point de vue diachronique. Le point de vue synchronique consiste à s'intéresser à un état de langue dans une période historique restreinte. Le point de vue diachronique s'intéresse à l'évolution des langues dans leur histoire et aux changements qu'elles ont connus.</p> <p>En identifiant l'étymologie d'un mot, on détermine son origine la plus ancienne possible et sa constitution.</p> <p>On distingue dans la langue les mots de formation populaire (par exemple chien) et les mots de formation savante (par exemple géographie).</p> <p>Dans l'histoire d'une langue, certains mots cessent peu à peu d'être utilisés, soit parce que les réalités qu'ils désignaient ont disparu, soit parce qu'ils ont été remplacés par d'autres mots.</p> <p>Une langue incorpore à son stock lexical des mots issus d'autres langues.</p>

4.1 La formation des mots (morphologie lexicale)

Niveau 1 p. 44	Niveau 2 p. 164
<p>On distingue les mots simples et les mots complexes. Les mots simples comprennent un seul morphème lexical et ne comportent ni préfixe, ni suffixe (souris, table, maison), tandis que les mots complexes contiennent plusieurs morphèmes (soit deux morphèmes lexicaux, soit un morphème lexical et un ou plusieurs préfixes ou suffixes). Les mots complexes peuvent eux-mêmes être divisés en trois catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mots dérivés (un morphème lexical et au moins un préfixe ou un suffixe) : dérivés par préfixation (refaire, impossible); dérivés par suffixation (embarquement, national); • les mots composés (deux morphèmes lexicaux. Par exemple, portefeuille, chou-fleur, pomme de terre). 	<p>Les mots complexes peuvent eux-mêmes être divisés en trois catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mots dérivés (un morphème lexical et au moins un préfixe ou un suffixe) : dérivés par préfixation (refaire, impossible); dérivés par suffixation (embarquement, national); • les mots composés (deux morphèmes lexicaux. Par exemple, portefeuille, chou-fleur, pomme de terre). • les locutions (deux morphèmes lexicaux : demander la main de quelqu'un au sens de « demander en mariage »).

4.1.1 Les mots dérivés : préfixes et suffixes

Niveau 1 p. 45	Niveau 2 p. 165
<p>Les mots dérivés sont formés de deux types d'éléments : à un radical porteur du sens principal et souvent susceptible d'un usage autonome, s'ajoutent un ou plusieurs éléments non autonomes qui viennent modifier le sens du dérivé</p>	<p>Un mot peut connaître plusieurs dérivations : intolérable est un dérivé à partir du radical tolérer par suffixation (tolérable) puis par préfixation (intolérable). Certains mots enfin sont formés simultanément d'un préfixe et d'un suffixe (en-col-ure) : dans ce cas de</p>



ainsi formé. Les éléments ajoutés sont les préfixes et les suffixes.

Les préfixes ne modifient pas la classe grammaticale de la base. **Les suffixes** peuvent en revanche changer la classe grammaticale de la base.

Remarque : les marques de genre (-e dans *président* ➔ *présidente*), de nombre (-s dans *présidente* ➔ *présidentes*), de temps, de mode et de personne (-ait dans *elle marchait* ; -er dans *marcher*) ne sont pas des suffixes mais des morphèmes flexionnels.

figure, la forme préfixée seule (*encol) ou la forme suffixée seule (*colure) n'existe pas dans le lexique. On appelle ces mots dérivés des parasyntétiques.

Pour gagner en précision dans la description du support des affixes, on distingue **base**, **radical** et **racine** :

- **la base** est le mot qui sert de point de départ à la dérivation (chanter est la base de chanteur) ;

- **le radical** est la forme que prend la base lorsqu'elle entre en construction avec un affixe (chant- est le radical de chanteur comme de chanter) ;

- **la racine** est, en diachronie, un élément qui n'existe pas nécessairement en français comme morphème autonome mais qui est un morphème lexical dans une autre langue : par exemple, dans respirer, on peut isoler la racine latine spir-, issue de spirare (« expirer, souffler »).

4.1.2 Les mots composés

Niveau 1 p. 46	Niveau 2 p. 167
<p>Les mots composés sont des mots complexes formés de deux unités lexicales (ou mots, au sens graphique) qui sont susceptibles d'un usage autonome et qui sont ou bien soudées graphiquement (portefeuille) ou bien unies par un trait d'union (porte-clés, poisson-chat) ou enfin simplement juxtaposées (pomme de terre, château fort).</p>	<p>le sens du mot composé est parfois transparent, c'est-à-dire aisément déductible du sens des unités qui le composent (porte-clés), mais parfois aussi opaque, c'est-à-dire difficile à déduire du sens des unités composantes (casse-tête au sens de « massue » ou de « jeu de patience »). Le sens d'un mot composé opaque doit avoir été appris pour que le mot puisse être compris et utilisé.</p>

4.1.3 Les locutions

Niveau 1	Niveau 2 p. 168
X	<p>Il n'existe pas de frontière nette entre les locutions et les mots composés. En effet, les noms composés et les locutions sont issus d'un même processus linguistique : le figement. En d'autres termes, mots composés et locutions appartiennent à la catégorie générale des expressions figées.</p>

4.1.4 La conversion

Niveau 1	Niveau 2 p. 169
X	<p>On appelle conversion un procédé de création lexicale consistant à changer la classe grammaticale : par exemple, le participe présent du verbe passer (passant) devient le nom un passant. La conversion est donc une création lexicale sans préfixation ni suffixation.</p> <p>Un cas particulier de conversion est l'antonomase, qui consiste dans la création d'un nom commun à partir d'un nom propre : Eugène Poubelle (préfet de Paris) ➔ poubelle</p>

4.1.5 Autres procédés de formations

Niveau 1	Niveau 2 p. 170
X	<ul style="list-style-type: none"> • la troncation (effacement d'une partie du mot) : photographie ➔ photo ; • le mot-valise (mot formé à partir de deux mots tronqués) : franglais, alicament, ...



• **l'acronyme** (mot formé de plusieurs groupes de lettres d'un terme dont la prononciation est uniquement syllabique) : radar, smic, ...

• **le sigle** (mot formé des initiales de ses éléments, généralement prononcé d'une manière alphabétique) : HLM, RATP, PDG ;

• **le verlan** : chelou, meuf.

4.2 Les relations entre les mots (sémantique lexicale)

4.2.1 Les familles de mots

Niveau 1 p. 47	Niveau 2 p. 171
Une famille de mots est un ensemble de mots ayant en commun un même radical.	Au sein d'une famille de mots, se dégage une sous-famille nommée « famille dérivationnelle ». Une famille dérivationnelle est formée de l'ensemble des mots qui dérivent d'un même radical en synchronie.

4.2.2 Le champ lexical

Niveau 1 p. 48	Niveau 2 p. 172
Le terme « champ lexical » est utilisé pour désigner un ensemble de mots qui, dans un texte, se rapportent à un même thème, à une même notion.	Ce terme de « champ lexical » présente un intérêt pratique pour le repérage des thématiques qui parcourent les textes, mais il s'agit d'un terme peu précis du point de vue linguistique. Non seulement la dénomination d'un champ lexical est variable (dans le cas de « L'Albatros », on a mentionné le champ lexical de la navigation mais il eût été tout aussi pertinent de le caractériser comme champ lexical de la mer).

4.2.3 Dénotation et connotation

Niveau 1	Niveau 2 p. 172
X	La dénotation d'un mot désigne le ou les sens qu'il possède de manière stable, indépendamment de son utilisation en discours. La connotation est l'ensemble des significations secondes qui viennent s'ajouter au sens stable qui constitue la dénotation.

4.2.4 La synonymie et l'antonymie

Niveau 1 p. 48	Niveau 2 p. 173
<p>La synonymie et l'antonymie sont des relations entre les mots fondées sur leur sens. Les mots dont les sens sont proches et qui peuvent, dans certains contextes, être interchangeables, sont des synonymes.</p> <p>Les mots dont les sens sont proches et qui peuvent, dans certains contextes, être interchangeables, sont des synonymes.</p> <p>La synonymie est relative à un contexte. Par exemple, « jouer » ne se substitue plus à « s'amuser » dans « Elles jouent aux cartes ».</p> <p>La synonymie est usuellement distinguée de l'antonymie : les mots de sens similaires sont des synonymes et, inversement, les mots qui ont des sens opposés sont des antonymes.</p>	

4.2.5 Hyperonymie et hyponymie

Niveau 1	Niveau 2 p. 175
X	Pour définir l'hyperonymie et l'hyponymie, il convient de rappeler la notion d'extension nominale : l'extension du nom est l'ensemble des êtres ou objets auxquels le nom est applicable. Ainsi, l'extension du nom chaise est plus petite que l'extension du nom siège (l'ensemble des objets que l'on peut nommer chaise est inclus dans l'ensemble des objets que l'on peut nommer siège). Siège est un hyperonyme de



chaise et chaise est un hyponyme de siège (au même titre que tabouret, canapé, etc.).

4.2.6 L'homonymie

Niveau 1 p. 49

Niveau 2 p. 176

L'homonymie est une relation entre des mots de significations différentes fondée sur l'identité de leur forme, orale ou écrite. Les homonymes sont rangés en deux catégories :

-**Les homonymes homographes** : s'écrivent de la même façon mais n'ont pas le même sens (la mousse des arbres, le mousse du bateau). Parfois, les homonymes homographes n'ont pas la même prononciation (les fils de mon frère, les fils de laine).

-**Les homonymes homophones** : se prononcent de la même façon mais s'écrivent de façon différente et n'ont pas le même sens (vers, vert, verre).

4.3 Les relations entre les différents sens d'un même mot : la polysémie (sémantique lexicale)

Niveau 1 p. 50

Niveau 2 p. 177

La polysémie désigne le fait qu'un mot soit pourvu de plusieurs sens différents mais qui présentent une certaine similarité.

La polysémie ne concerne pas seulement les noms mais toutes les classes de mots, dont notamment les verbes.

La relation de similarité est la caractéristique distinctive de la polysémie, par rapport à l'homonymie.

En effet, les homonymes sont également des mots qui ont plusieurs sens (mousse), mais ces sens n'ont aucune relation de similarité. C'est pourquoi l'homonymie est vue comme une relation entre deux mots distincts (il y a deux mots « mousse ») tandis que la polysémie est vue comme une relation entre les différents sens d'un seul et même mot (il y a un seul mot « souris », qui a deux sens).

Remarque : la polysémie d'un mot est parfois nommée « champ sémantique ». Cette notion est inutile si l'on admet celle de polysémie.

Les principaux types de similarité qui sont mis en œuvre dans la polysémie sont les suivants : analogie, métaphore, métonymie, extension du sens, striction du sens.